

**DEMANDE POUR UN EMPLACEMENT AU « STATER MAART »  
PENDANT LA SAISON D'AVRIL 2023 A MARS 2024**

RESERVE A L'ADMINISTRATION - N° dossier :

**Conditions de participation**

- 1) Le « Stater Maart » a lieu a priori tous les mercredis et samedis, à la place Emile Hamilius et alentours. Un retour vers la place Guillaume II est prévu en cours de saison. La Ville se réserve le droit d'adapter les dates et lieux en cas de besoin.
- 2) La participation au « Stater Maart » est réservée aux professionnels non sédentaires (marchands-forains), détenteur d'une autorisation d'établissement / de commerce.
- 3) Le droit de place pour participer au « Stater Maart » est fixé au règlement-taxe en vigueur.
- 4) Après le délai de remise des demandes de participation, les demandes conformes sont évaluées selon les critères de sélection et la pondération suivants :
  - attractivité des produits proposés au sens de la présentation, de l'originalité ou de la thématique (30%)
  - esthétique du stand de vente proposé (30%)
  - intérêt du stand et/ou des produits proposés, par rapport à la manifestation (20%)
  - prise en compte de la participation du demandeur lors de la saison précédente (20%)L'évaluation par critère, telle que définie ci-dessus, se fera par attribution de points. Elle peut varier de 0 point pour une évaluation insatisfaisante jusqu'à 10 points pour une évaluation excellente. Le classement résultant de l'évaluation et de la pondération des critères de sélection déterminera les candidats retenus, en fonction des emplacements disponibles.
- 5) La Ville se réserve le droit de contacter des candidats le cas échéant pour demander des précisions ou compléments par rapport aux données et documents fournis.
- 6) Tout formulaire illisible et/ou incomplet et/ou non signé ne sera pas pris en considération.
- 7) Après analyse et évaluation des demandes de participation, la décision de la Ville de Luxembourg sera transmise au demandeur.



### Besoins

(cocher les cases qui conviennent)

- 16A/220V
- 16A/400V
- 32A/400V
- raccordement eau / canalisation

### A joindre en annexe :

- copie de l'autorisation d'établissement / de commerce
- copie de l'assurance responsabilité civile
- copie de l'assurance intoxication alimentaire (en cas de produits alimentaires)
- photo du stand ouvert et exploité
- liste des produits proposés à la vente (si pas déjà indiqué plus haut)

**Tout candidat doit obligatoirement remplir le présent formulaire et joindre les pièces y demandées entre le 1<sup>er</sup> décembre 2022 et le 1<sup>er</sup> février 2023 (date d'entrée) dans un seul paquet (une remise séparée de pièces n'est pas permise). Toute demande envoyée via le présent formulaire à une date ultérieure sera étudiée et un emplacement pourra être attribué qu'en fonction des emplacements encore disponibles.**

**Le dossier complet est à retourner par courrier postal ou coursier uniquement à l'adresse :**

Ville de Luxembourg  
Service Espace public, fêtes et marchés  
Demande Stater Maart  
B.P. 42  
L-2090 Luxembourg

Fait à : .....

le : .....

.....

*signature du demandeur indiqué ci-dessus avec la mention "lu et approuvé" et le cas échéant le cachet de la société*

Le signataire déclare par sa signature être en possession de toutes les autorisations nécessaires à l'exercice des activités proposées dont notamment une concession pour la vente de boissons alcooliques en cas de vente d'alcool.

En plus, il déclare sur l'honneur qu'il respecte les conditions ci-dessus et notamment qu'il est détenteur d'une autorisation d'établissement / commerce et qu'il ne vend pas de marchandises non autorisées.

### **Protection des données à caractère personnel**

Vos données à caractère personnel collectées moyennant le présent formulaire sont destinées exclusivement à assurer la gestion administrative et le suivi de votre demande de candidature en vue de l'obtention d'un emplacement à la manifestation en question et le cas échéant, en vue de l'établissement d'un contrat de concession ultérieur pour la manifestation en question.

Le traitement des données à caractère personnel ainsi collectées est effectué exclusivement par les agents du Service Espace public, fêtes et marchés de la Ville de Luxembourg dans le cadre de la manifestation en question. Toutes les mesures requises afin de garantir la préservation du caractère confidentiel de vos données à caractère personnel sont prises par la Ville de Luxembourg.

Vous avez un droit d'accès et de rectification de vos données à caractère personnel.

Pour toute question en relation avec le présent formulaire, vous pouvez contacter le responsable du traitement des données à caractère personnel à l'adresse suivante :

Administration communale de la Ville de Luxembourg

42, Place Guillaume II

L-1648 Luxembourg

ou par courriel à l'adresse suivante : [protectiondesdonnees@vdl.lu](mailto:protectiondesdonnees@vdl.lu)

De même que:

Délégué à la protection des données

42, Place Guillaume II

L-1648 Luxembourg

ou par courriel à l'adresse suivante : [dpo@vdl.lu](mailto:dpo@vdl.lu)

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale pour la protection des données (1, avenue du Rock'n'Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette).